

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Waga Energy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Reconnaissance du résultat sur les contrats à long terme

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le chiffre d'affaires lié aux contrats à long terme s'élève à M€ 15,7, soit plus de 53 % du chiffre d'affaires de votre société.</p> <p>Comme indiqué dans la note « CA à l'avancement » de l'annexe aux comptes annuels, le résultat de ces contrats est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, qui consiste pour un contrat donné, à estimer le résultat à terminaison et à le comptabiliser progressivement à mesure de l'avancement des coûts.</p> <p>La reconnaissance du résultat repose donc sur l'estimation des données à terminaison de chaque contrat. Celles-ci sont revues à chaque clôture par la direction afin de traduire la meilleure estimation des avantages et des obligations futurs attendus pour ces contrats. Lorsque la prévision à fin d'affaires fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif de ces estimations et de l'importance des jugements exercés par la direction pour déterminer les résultats à terminaison, nous avons considéré la reconnaissance du résultat sur les contrats à long terme comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne, relatives à la comptabilisation des contrats, qui ont été mises en œuvre par votre société et en particulier les procédures portant sur le contrôle budgétaire et l'engagement des dépenses.</p> <p>Nos travaux ont consisté à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers afin de prendre connaissance des jugements qu'ils ont exercés dans la détermination du résultat à terminaison ;▶ la comparaison des réalisations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par rapport aux estimations antérieures afin d'apprécier la fiabilité des estimations ;▶ le rapprochement entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour reconnaître le chiffre d'affaires et la marge sur l'exercice ;▶ la vérification de l'exactitude arithmétique du taux d'avancement, du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes ;▶ le test, par sondages, des coûts encourus. <p>Sur une sélection de contrats établie sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, nos travaux ont également inclus :</p>

- ▶ le rapprochement des produits à terminaison estimés avec les pièces contractuelles (telles que par exemple bons de commandes, contrats et avenants) ;
- ▶ l'analyse des documents servant au suivi et à la gestion des projets, réalisés par les chargés d'affaires et les contrôleurs de gestion afin d'apprécier l'estimation des charges à terminaison.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation, détenus par votre société, et les créances rattachées à des participations s'élèvent respectivement à M€ 26,2 et M€ 72,8 en valeur nette, et représentent des postes significatifs de l'actif du bilan, soit près de 55 %.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur valeur d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable des titres de participation devient inférieure à leur valeur nette comptable, tel qu'indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. La valeur recouvrable tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, ainsi que de leur rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.</p> <p>L'estimation de la valeur d'inventaire requiert par conséquent l'exercice du jugement de la direction qui utilise des éléments prévisionnels pour définir les perspectives de rentabilité. Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à analyser l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction en lien avec la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons examiné la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités concernées ; ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons apprécié les analyses établies par la direction, relatives aux perspectives de rentabilité et au caractère stratégique de ces entités. <p>En particulier, nous avons apprécié la cohérence des prévisions de chiffre d'affaires et de taux d'EBITDA avec les performances historiques de la société concernée et le contexte économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons analysé les paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation et de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Nous les avons notamment recalculés à partir des données de marché disponibles et comparé les résultats obtenus avec les taux retenus par la direction.</p> <p>En cas de valeur recouvrable inférieure à la valeur d'acquisition des titres de participation, nous avons contrôlé la comptabilisation d'une dépréciation d'actif et, le cas échéant, d'une provision pour risques relative à ces titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.</p>

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Waga Energy par votre assemblée générale du 17 juin 2021 pour le cabinet BM&A et par vos statuts du 16 janvier 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet BM&A était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année, dont trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Emmanuel Passelègue

Cédric Garcia

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	9 628 254	4 255 641	5 372 613	7 276 295
	Frais de développement	464 916	261 885	203 030	247 673
	Concessions brevets droits similaires	1 488 581	506 247	982 335	56 138
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	679 528	43 530	635 998	494 311
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	91 798	36 600	55 198	57 876
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 497 138	4 046 605	5 450 533	6 038 006
	Autres immobilisations corporelles	791 597	456 355	335 242	328 914
	Immobilisations en cours	3 589 453		3 589 453	268 007
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	26 227 935		26 227 935	26 211 110	
Créances rattachées à des participations	72 788 629		72 788 629	27 429 437	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 212 443	12 300	1 200 142	729 073	
TOTAL (II)		126 460 272	9 619 162	116 841 109	69 136 840
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	6 722 367		6 722 367	3 821 724
	En-cours de production de biens	4 554 546		4 554 546	2 660 406
	En-cours de production de services	170 347		170 347	229 173
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	132 174		132 174	806 414
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	15 880 616		15 880 616	20 139 576
	Autres créances	8 920 344		8 920 344	5 692 141
Capital souscrit appelé, non versé				2 987	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	11 000 000		11 000 000	22 630 079	
DISPONIBILITES	9 111 393		9 111 393	51 614 438	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	299 118		299 118	1 146 400
	TOTAL (III)	56 790 906		56 790 906	108 743 338
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	40 000		40 000	
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)	860 782		860 782	276 231	
TOTAL ACTIF (I à VI)		184 151 960	9 619 162	174 532 797	178 156 410

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

1 212 443

729 073

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	205 256	204 834
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	158 250 448	158 099 457
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 992	10 992
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(4 425 804)	(1 862 688)
	Résultat de l'exercice	(2 875 614)	(2 563 116)
Subventions d'investissement	710 082	794 187	
Provisions réglementées	23 760	10 883	
	Total des capitaux propres	151 899 119	154 694 547
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	136 500	318 500
	Total des autres fonds propres	136 500	318 500
Provisions	Provisions pour risques	920 497	320 947
	Provisions pour charges	225 000	225 000
	Total des provisions	1 145 497	545 947
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 168 927	8 624 500
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 176 211	353 670
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 015 302	2 804 488
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 232 952	7 608 654
	Dettes fiscales et sociales	2 693 104	3 088 747
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68	68	
Autres dettes	30 892	16 169	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	21 317 456	22 496 297
	Ecarts de conversion passif	34 226	101 119
	TOTAL PASSIF	174 532 797	178 156 410
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 875 614,47)	(2 563 116,49)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	13 716 167	12 711 198
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		6 048
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/12/2023		31/12/2022	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 948 207	6,61		
	Production vendue (Biens)	15 734 514	53,42	21 940 997	73,08
	Production vendue (Services et Travaux)	11 769 418	39,96	8 081 677	26,92
	Montant net du chiffre d'affaires	29 452 139	100,00	30 022 673	100,00
	Production stockée	283 555	0,96	91 080	0,30
	Production immobilisée	932 039	3,16	187 924	0,63
	Subventions d'exploitation	1 478 137	5,02	204 968	0,68
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	35 288	0,12	1 184 208	3,94
Autres produits	376 900	1,28	144 388	0,48	
	Total des produits d'exploitation	32 558 059	110,55	31 835 241	106,04
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock	674 240	2,29	(730 659)	-2,43
	Achats de matières et autres approvisionnements	4 825 615	16,38	2 695 846	8,98
	Variation de stock	(4 452 403)	-15,12	(4 818 535)	-16,05
	Autres achats et charges externes	24 713 418	83,91	26 657 814	88,79
	Impôts, taxes et versements assimilés	194 278	0,66	172 391	0,57
	Salaires et traitements	6 585 923	22,36	5 033 774	16,77
	Charges sociales du personnel	3 018 426	10,25	2 088 918	6,96
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 195 205	10,85	3 014 577	10,04
Autres charges	423 397	1,44	378 918	1,26	
	Total des charges d'exploitation	39 178 099	133,02	34 493 045	114,89
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(6 620 040)	-22,48	(2 657 804)	-8,85
PRODUITS FINANCIERS	Opéra. comm.				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	539 000	1,83		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 498 925	11,88	643 149	2,14
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	316 231	1,07		
	Différences positives de change	153 030	0,52	97 053	0,32
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des produits financiers	4 507 186	15,30	740 202	2,47
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	873 082	2,96	276 231	0,92
	Intérêts et charges assimilées (4)	195 084	0,66	724 512	2,41
	Différences négatives de change	225 039	0,76	141 659	0,47
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	1 293 205	4,39	1 142 402	3,81
	RESULTAT FINANCIER	3 213 981	10,91	(402 200)	-1,34
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 406 058)	-11,56	(3 060 003)	-10,19
	Total des produits exceptionnels	75 309	0,26	45 727	0,15
	Total des charges exceptionnelles	150 041	0,51	43 063	0,14
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(74 732)	-0,25	2 664	0,01
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(605 176)	-2,05	(494 223)	-1,65
	TOTAL DES PRODUITS	37 140 554	126,10	32 621 171	108,66
	TOTAL DES CHARGES	40 016 168	135,87	35 184 287	117,19
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(2 875 614)	-9,76	(2 563 116)	-8,54

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : SA WAGA ENERGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 181 199 264€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous la forme de liste, dégagant une perte de 2 875 614€.

L'exercice 2023 a duré 12 mois du 01/01/2023 au 31/12/2023 Les états financiers de la Société Waga Energy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2024

Faits caractéristiques de l'exercice

Transfert du siège social

En date du 16 janvier 2023, la Société a transféré son siège social à Eybens (agglomération Grenobloise), dans les locaux acquis en novembre 2022 par sa filiale Wagarena, avec qui elle a signé un bail commercial en janvier 2023.

Développement des activités et des effectifs

La Société a continué à accélérer ses recrutements en 2023 pour accompagner le développement de ses activités en France et à l'international. Ainsi, au 31 décembre 2023, les effectifs de la Société atteignent 146 contre 120 fin 2022.

Création de filiales

La Société a créé la société VALTOM ENERGIE BIOMETHANE, dont elle détient 51% du capital.

Financement des projets de WAGABOX®

Au cours de l'exercice, la Société a reçu un montant de 0,45 million d'euros, correspondant au solde des deux avances remboursables « Prospection » octroyées par Bpifrance en 2019 dans le cadre des développements de projets internationaux aux Etats-Unis et au Canada de la BPI (sur un total de 0,9 millions d'euros), dont le remboursement devrait s'étaler entre 2025 et 2028.

La Société a également obtenu en 2023 une avance « Prospection » de Bpifrance d'un montant de 0,4 millions d'euros pour financer la prospection de l'activité au Brésil, dont la moitié a été encaissée au cours de l'exercice 2023.

Subventions

La conclusion du financement pour l'unité de Can Mata en Espagne (cf infra) a permis d'obtenir le déblocage de la première tranche de 1 million d'euros de la subvention de l'Union Européenne au titre de l'EIC Innovation Fund obtenue en 2022, dont le montant total s'élève à 2,5 millions d'euros. Ce montant de 1 million d'euros a été encaissé par Waga Energy SA au deuxième semestre 2023. Le reste de la subvention sera encaissé directement par la filiale supportant le projet.

Règles et Méthodes Comptables

BSPCE / Options de souscription d'actions

En date du 24 janvier 2023, le conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 337 000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE.2023 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 337.000 actions nouvelles de la Société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,54 €, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022. Le même conseil a également décidé l'émission et l'attribution de 196 000 options (« Options.2023 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 196 000 actions nouvelles de la Société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,54 €, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 8 octobre 2021.

En date du 29 juin 2023, le conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution complémentaire de 15 000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE.2023.2 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 15 000 actions nouvelles de la Société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,39 €, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022. Le même conseil a également décidé l'émission et l'attribution de 3 000 options (« Options.2023.2 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 3 000 actions nouvelles de la Société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,39 €, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 8 octobre 2021 en remplacement de 3 000 BSPCE.2023 attribués le 24 Janvier 2023.

En date du 20 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 25.000 options (« Options.2023.3 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 25.000 actions nouvelles de la société de 0.01€ de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,39 €, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 8 octobre 2021.

Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Le 20 mars 2024, la Société a réalisé une augmentation de capital pour un montant brut total de 52 millions d'euros par l'émission de 3.939.394 nouvelles actions au prix de 13,20 euros par action nouvelle. Cette opération, qui s'inscrit dans le contexte d'une accélération significative de sa croissance, notamment en Amérique du Nord, doit permettre au Groupe de financer la quote-part en fonds propres des investissements de nouveaux projets ainsi que la préfabrication et la fabrication d'unités WAGABOX® afin de soutenir sa croissance internationale. À l'issue de l'Offre, le capital social de la Société s'élèvera à 245.031,44 euros, correspondant à 24.503.144 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et ANC n°2022-01.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration après prise en compte :

- De la trésorerie disponible au 31 décembre 2023 à hauteur de 39 millions d'euros (dont 9 millions d'euros au niveau de WAGA SA) ;
- De l'opération d'augmentation de capital réalisée le 20 mars 2024 pour un montant brut de 52 millions d'euros chez WAGA SA ;
- Du prévisionnel de trésorerie du Groupe intégrant les investissements prévus sur les projets signés et les financements sécurisés.

Le management et le conseil d'administration estiment que ces éléments permettent au Groupe de couvrir ses besoins sur les 12 prochains mois, à savoir fin avril 2025.

Par ailleurs, le management est confiant sur la capacité du Groupe à lever les financements nécessaires aux nouveaux projets de WAGABOX® prévus dans son plan d'affaires. Néanmoins, en cas de difficultés à trouver ces financements, le Groupe dispose de marges de manœuvre, comme le décalage de certains investissements.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Les frais de développement liés à la standardisation et la conception des WAGABOX® sont activés dès lors que les conditions d'inscription à l'actif sont réunies. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Concessions, brevets et licences : 6 ans
- Frais de développement : 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

· Logiciels : 1 et 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les frais relatifs à l'IPO sont comptabilisés en frais d'établissement et amortis sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Des analyses sont réalisées annuellement pour s'assurer de l'absence d'indice de perte de valeur, de nature à remettre en cause leur valeur au bilan.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : 4 ans à 15 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : 3 ans
- WAGABOX® hors composants: 15 ans pour les unités construites avant mai 2022 et 25 ans après cette date.
- WAGABOX® Composants : 5 à 15 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'achat.

Les titres de participation et créances rattachées à des participations font l'objet de tests de dépréciation mis en oeuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont : la valeur des capitaux propres, la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base de flux de trésorerie attendus nets de la dette financière nette propre à chaque société faisant l'objet du test.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Stocks

Règles et Méthodes Comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence

Les encours de production correspondent :

- aux unités WAGABOX® en cours de construction pour lesquelles le contrat EPC entre la Société et la filiale porteuse du projet de WAGABOX® n'a pas encore été signé (délai de constitution juridique de la filiale)
- aux frais de développement engagés par Waga Energy dans le cadre des projets de ses filiales en France, et en Europe.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont converties en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées en provision

Provisions pour risques et charges

Règles et Méthodes Comptables

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société comptabilise depuis l'exercice 2022 une provision de démantèlement de ses unités WAGABOX®. Cette provision est comptabilisée en contrepartie d'un actif amorti sur la durée d'amortissement résiduelle des unités WAGABOX®.

Les provisions pour risques et charges incluent également les provisions pour les écarts de conversions actifs.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel incluent:

- Des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) et des options de souscription d'actions.

- Des régimes de retraite à prestations définies conformément à la convention collective.

Le montant des engagements de retraite est calculé selon une approche prospective et constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants d'associés, d'avances remboursables, ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges constatées d'avance et étalés sur la durée des emprunts.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Règles et Méthodes Comptables

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

CA à l'avancement :

Les contrats de vente d'équipements de WAGABOX® , dont la réalisation s'effectue sur une durée supérieure à 12 mois (Impactant ainsi plusieurs exercices comptables), font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement.

Le ratio des dépenses réalisées par rapport au coût à terminaison estimé est appliqué au prix de vente contractuel.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, les avances et acomptes reçus...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Subventions

Les subventions qui financent les travaux de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d'équipement. La reprise en résultat des dites subventions est présentée en résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées.

Les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en produits en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés). De ce fait, des subventions à recevoir ou des produits constatés d'avance peuvent être enregistrés dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Les déficits reportables au 31/12/2023 s'élèvent à 10 022 796€

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté.

La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Le CIR généré au titre des dépenses de l'année 2023 s'élève à 345 893€.

Rémunération des organes de direction :

Les organes de direction se composent des trois dirigeants fondateurs ainsi que de quatre administrateurs.

Le montant total de la rémunération des organes de direction s'élève à la somme de 359 386 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et se répartissent comme suit :

-4 administrateurs pour un montant de 78 000€

-2 fondateurs pour un montant de 312 115€ (salaires bruts).

Honoraires Commissaires aux Comptes

La Société est auditée par Ernst & Young et BM&A dont les honoraires pour l'exercice 2023 se sont élevés à :

- Ernst & Young : 209 milliers d'euros pour la certification des comptes.

- BM&A : 195 milliers d'euros pour la certification des comptes et 1,4 millier d'euros pour les autres missions accomplies au cours de l'exercice.

Effectif de la société

Règles et Méthodes Comptables

EFFECTIF MOYEN	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Cadres	80	67%	60	67%
Non Cadres	40	33%	29	33%
Effectif moyen	120	100%	89	100%

Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Intégration fiscale

La Société a opté, avec effet au 1er janvier 2021, pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues à plus de 95% au 1er janvier 2021 (SP Waga 1, Waga Assets, Waga Assets Vehicule 1, Waga Assets Vehicule 2, Waga Assets Vehicule 3).

Au 1er janvier 2022 des nouvelles sociétés ont intégré le groupe fiscal: Waga Assets Véhicule 4, Waga Assets Véhicule 5

Au 1er janvier 2023, des nouvelles sociétés ont intégré le groupe fiscal: Waga Assets Véhicule 6, Waga Assets 2, Waga Assets Véhicule 18, Waga Assets Véhicule 19, Waga Assets Véhicule 20, Waga Assets Véhicule 21, Waga Assets Véhicule 22, Wagaarena

A ce titre, la Société est donc seule redevable de l'impôt d'ensemble vis-à-vis de l'administration fiscale.

Consolidation

Conformément aux articles L 233-16 à L 233-28 du Code de commerce, la Société établit des comptes consolidés selon les normes IFRS. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site de la Société : <https://waga-energy.com/investisseurs/>

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	10 062 646		30 524			10 093 170
Autres	872 511		1 295 598			2 168 109
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 935 157		1 326 122			12 261 279
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	87 988					87 988
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement			3 810			3 810
Instal technique, matériel outillage industriels	9 296 442	96 651	104 045			9 497 138
Instal., agencement, aménagement divers	137 503					137 503
Matériel de transport	142 732				2 178	140 554
Matériel de bureau, mobilier	329 526		189 347		5 332	513 540
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	268 007		3 418 097	96 651		3 589 453
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 262 197	96 651	3 715 298	96 651	7 510	13 969 986
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	53 640 547		52 046 433		6 670 415	99 016 565
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	729 073		2 493 423		2 010 053	1 212 443
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	54 369 620		54 539 856		8 680 468	100 229 007
TOTAL	75 566 974	96 651	59 581 276	96 651	8 687 979	126 460 272

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

La ligne "Autres" dans le tableau "immobilisations incorporelles" correspond à des immobilisations incorporelles en cours. Les acquisitions de cette ligne concernent principalement l'ERP déployé en 2023 et les frais de développement des unités standards.

Le poste « autres » inclus non seulement les immobilisations encours des frais de standardisation de WB gros volumes mais aussi les immobilisations liées à l'ERP activés.

Un contrat de liquidité d'un montant de 1 000 000 € a été souscrit auprès de l'établissement Portzamparc afin d'assurer la liquidité des titres de la société sur le marché. Ce contrat est inscrit en immobilisation financière. Au 31/12/2023 le portefeuille de la société comprend 22 568 actions auto-détenues, comptabilisées pour une valeur brute de 586 655 € et un solde en espèce de 413 344 €. Au 31/12/2023, la valeur de marché des actions étant inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation de 12 300€ a été constatée.

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	2 538 678	1 978 848	4 517 526
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles	322 062	227 715	549 777
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 860 740	2 206 563	5 067 303
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	30 112	5 866 622	35 977 622
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 258 436	788 169	4 046 605
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	31 647	41 502	73 149
	Matériel de transport	56 428	41 436	2 178 95 686
	Matériel de bureau, mobilier	192 771	96 048	1 298 287 520
	Emballages récupérables et divers			
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 569 394	973 642	3 476 4 539 560
TOTAL	6 430 134	3 180 205	3 476 9 606 862	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	72 788 629		72 788 629
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 212 443	1 212 443	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	15 880 616	15 880 616	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	113	113	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 868	1 868	
	Impôts sur les bénéfices	345 893	345 893	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 607 114	1 607 114	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	178 815	178 815	
	Groupe et associés (2)	437 131	437 131	
	Débiteurs divers	6 349 411	6 349 411	
	Charges constatées d'avances	299 118	299 118	
TOTAL DES CREANCES		99 101 151	26 312 522	72 788 629
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	7 168 927	1 582 940	5 585 987	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 176 211	1 176 211		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 232 952	8 232 952		
	Personnel et comptes rattachés	524 493	524 493		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	629 271	629 271		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 438 917	1 438 917		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	100 423	100 423		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68	68		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	30 892	30 892		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		19 302 154	13 716 167	5 585 987	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 436 087			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Annexe libre

Emprunts et dettes financières

La Société a bénéficié d'une aide de l'ADEME dans le cadre du programme d'investissement d'Avenir WAGABOX® 1 qui se décompose en 2 parties : une subvention pour un montant de 683 450 € et une avance remboursable pour un montant de 1 594 718 €. Au 31/12/2023, l'avance a été totalement remboursée.

La Société a bénéficié d'une avance remboursable ADEME WHYPE de 103 753 €. Au 31/12/2023 le solde restant dû est de 66 666 €.

En 2020 la Société a obtenu une assurance prospection de BPI France pour un montant total de 1 105 000€ pour le développement de l'activité aux Etats-Unis et au Canada. Au 31/12/2023, la Société a comptabilisé cette avance à hauteur de 968 500€ en dette financière pour la part non conditionnée et le solde de 136 500€ en avance conditionnée dans les capitaux propres pour la part soumise au succès du développement.

Les emprunts et dettes financières incluent un emprunt de 3 millions d'euros de Bpifrance, correspondant à un prêt innovation - recherche & développement attribué pour le développement de l'unité WAGABOX® de grande capacité à Claye-Souilly.

Capital social

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	20 483 350,00	0,0100	204 833,50
	Emises pendant l'exercice	42 200,00	0,0100	422,00
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	20 525 550,00	0,0100	205 255,50

Au cours de l'exercice, la Société a émis un total de 42 200 actions représentant une augmentation du capital social de 422 € :

-5 200 actions émises à la suite de l'exercice de BSPCE par les salariés de la Société, au nominal de 0,01€ par action assorties d'une prime d'émission de 16 505.84€ par action

37 000 actions émises à la suite de l'exercice de BSPCE par les salariés de la Société, au nominal de 0,01€ par action assorties d'une prime d'émission de 134 484.90€ par action

Le capital social de la société est donc porté à 205 255.50€.

A la suite des différents plans de BSPCE et d'options de souscription d'actions émis par la Société au profit de ses dirigeants et d'une partie de ses salariés, les instruments restants à la clôture de l'exercice sont :

Plan BSPCE 2019 : 9.250 bons donnant droit à la souscription de 925.062 actions à un prix de 3,1842€ par action (après division du nominal). Le montant des actions restant à émettre, après annulation des bons caducs et des bons déjà exercés s'établit à 885.362 actions.

Plan BSPCE 2021 : 12. 500 bons donnant droit à la souscription de 1.250.000 actions à un prix de 10 € par action (après division du nominal). Le montant des actions restant à émettre, après annulation des bons caducs et des bons déjà exercés s'établit à 1.247.500 actions.

Plan d'options 2021 : 1. 950 options donnant droit à la souscription de 195.000 actions à un prix de 10€ par action (après division du nominal). Le montant des actions restant à émettre, après annulation des bons caducs et des bons déjà exercés s'établit à 110.000 actions.

Plan BSPCE 2023.1 : 334.000 bons attribués donnant droit à la souscription de 334.000 actions à un prix de 27,54€ par action. Le montant des actions restant à émettre, après annulation des bons caducs s'établit à 332 500 actions.

Plan BSPCE 2023.2 : 15.000 bons donnant droit à la souscription de 15.000 actions à un prix de 27,39€ par action.

Plan d'options 2023.1 : 196 .000 bons donnant droit à la souscription de 196.000 actions à un prix de 27,54€ par action.

Le montant des actions restant à émettre, aprèsannulation des bons caducs s'établit à 176 000 actions.

Filiales et participations

	31/12/2023			Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
WAGA ASSETS	100 000	17 290	100,00	100 000	
SP WAGA 1	5 000	455 562	100,00	5 000	
WAGA INC	8 933	(5 698 401)	100,00	8 933	
WAGA ENERGIE CANADA	1 853 802	3 768 000	100,00	1 853 802	
WAGA ENERGY ITALIA	10 000	(611 342)	100,00	10 000	
WAGA ENERGY ESPANA	60 000	(1 562 965)	100,00	60 000	
WAGA ASSETS 2	50 000	(304 704)	100,00	50 000	
2. Participations (10 à 50 %)					
SOFIWAGA INFRA	939 000	2 480 000	49,00	460 110	
SOFIWAGA 1	1 000 000	1 577 683	49,00	490 000	
1. Filiales (Plus de 50 %)					
WAGA ASSETS	13 220 571		92 904	146 745	
SP WAGA 1	378 153		780 887	170 487	
WAGA INC	18 600 651		11 903 698	(1 893 522)	
WAGA ENERGIE CANADA	20 419 666		10 003 334	3 736 000	
WAGA ENERGY ITALIA	340 904			(537 723)	
WAGA ENERGY ESPANA	1 891 614		158 795	(880 315)	
WAGA ASSETS 2	7 311 235			(317 915)	
2. Participations (10 à 50 %)					
SOFIWAGA INFRA	12 113		3 409 045	419 918	
SOFIWAGA 1			4 318 513	370 204	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Filiales et participations

2	0
---	---

31/12/2023	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
WAGARENA	10 000	(407 346)	100,00	10 000	
WAGA ENERGY UK	11 729	(649 105)	100,00	11 725	
VALTOM	10 000	837	51,00	5 100	
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
WAGARENA	2 931 914		612 499	(294 472)	
WAGA ENERGY UK	387 967			(547 555)	
VALTOM	339 337			(9 163)	
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

--

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	10 883	12 878		23 760
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	10 883	12 878		23 760
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	44 716			44 716
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	276 231	860 782	276 231	860 782
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	225 000	15 000		240 000	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	545 947	875 782	276 231	1 145 497
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>		12 300		12 300
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		12 300		12 300
TOTAL GENERAL		556 829	900 959	276 231	1 181 557

Dont dotations et reprises	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>	15 000	873 082	276 231	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Une provision pour amortissement dérogatoire a été comptabilisée au 31/12/2023 et concerne les frais de rachat des titres de la filiale US Waga Energy INC
 Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux provisions de démantèlement des 3 WAGABOXES détenues par la société.

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		19 429 151
Créances rattachées à des participations		2 690 586
<i>Intérêts courus / Créances rattachées part.</i>	<i>2 690 586</i>	
Autres créances clients		9 938 151
<i>Clients_Retenue de garantie</i>	<i>175 322</i>	
<i>Clients_Facture à établir</i>	<i>9 762 828</i>	
Autres créances		6 800 414
<i>Fournisseurs_Avoir à recevoir</i>	<i>151 682</i>	
<i>Fournisseurs_Avances et acomptes versés</i>	<i>6 150 828</i>	
<i>Organismes sociaux_Produits à recevoir IJSS</i>	<i>1 868</i>	
<i>Etat_Subventions à recevoir</i>	<i>150 101</i>	
<i>Etat_Produits à recevoir</i>	<i>28 714</i>	
<i>Produits à recevoir</i>	<i>46 251</i>	
<i>Intérêts courus à recevoir</i>	<i>270 971</i>	

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		4 537 782
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		33 164
<i>Intérêts courus / ets de credit</i>	32 775	
<i>Intérêts courus / ets de credit _assurances</i>	35	
<i>Intérêts courus / ets de credit _commissions</i>	355	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 710 612
<i>Fournisseurs_ Factures non parvenues</i>	3 710 612	
Dettes fiscales et sociales		763 115
<i>Dettes provisionnées pour C.P.</i>	149 523	
<i>Personnel_Autres charges à payer</i>	374 177	
<i>Organismes sociaux_Charges sociales sur C.P.</i>	70 986	
<i>Organismes sociaux_Autres charges à payer</i>	127 914	
<i>Etat_Charges à payer</i>	28 807	
<i>Etat_Taxe apprentissage</i>	5 546	
<i>Etat_Formation Continue</i>	6 162	
Autres dettes		30 892
<i>Clients_Avoir à établir</i>	22 656	
<i>Charges à payer</i>	8 236	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2023	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		299 118	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		299 118	

Les charges constatées d'avance concernent principalement des factures de frais généraux et un équipement de Wagabox en cours de livraison à la clôture.

Engagements financiers

31/12/2023

**Engagements
financiers donnés**
**Engagements
financiers reçus**

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	21 119 007	3 314 426
	21 119 007	3 314 426
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés engagement en matière de pension, complément de retraite	325 115	
	325 115	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	21 444 122	3 314 426
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Annexe libre

Hypothèse de valorisation des engagements de retraite au 31 décembre 2023:

Age de départ	64 ans non-cadres, 65 ans cadres
Taux d'actualisation (a)	3.54%
Taux de croissance des salaires	3%
Taux de charges sociales (b)	44%
Table de survie	Insee 2012-2014 sans distinction Hommes / Femmes
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	moins de 30 ans : 81,0% de 30 à 40 ans : 87,3% de 40 à 50 ans : 88,5% de 50 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100%

(a) Le taux d'acroyés au cours de la période d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
garantie fond national bpi 164700	9 904	
garantie fond européen invest innov plus 50% 164310	34 923	
nantissement Epurateur biogaz Prêt BNP 250 k€ 9449 (164030)	101 598	
BPI 164211 garantie FPI fond national garantie 30%		600 000
BPI 164211 garantie FEI fond européen investissement 50%		1 000 000
BPI 164070 500k€ fond de 90%		309 375
BPI 164060 500k€ fond de garantie 90%		283 494
BPI 164090 500k€ fond de garantie 90%		67 500
CASRA 164050 500k€ fond de garantie 90%		282 409
BNP 164040 500k€ fond de garantie 90%		288 792
CERA 164080 fond de garantie 90%		292 856
garantie au titre du fonds national garantie prêt amorçage i		40 000
garantie au titre du fonds national garantie prêt amorçage i		55 000
garantie du fonds européen d'investissement 164200		40 000
garantie du fonds européen d'investissement 164210		55 000
Lorient Agglo - garantie donnée	1 000 000	
Locaux High Valley	30 000	
nantissement SP WAGA 1_ Refinancement BELLEDONE	5 000	
nantissement SW Infra_ Refinancement BELLEDONE	460 110	
nantissement Waga assets_financement Ariane_titres	100 000	
nantissement Waga assets_financement Ariane_créances sur WA	12 526 728	
nantissement Création WAGA ASSETS 2	50 000	
nantissement wagarena	6 800 744	
Totalisation	21 119 007	3 314 426